

### Secteur avec hébergement au lac Castor, période du 25 mai au 29 juin 2012

**Avis important:**

Ce plan de pêche fait partie intégrante de votre droit d'accès et le non-respect de celui-ci concernant les plans d'eau ou les embarcations attribuées à votre chalet pour la durée de votre séjour, constitue une infraction.

La limite de prise journalière (quotidienne) est de dix (10) truites par pêcheur et votre limite de possession à la fin de votre séjour est de quinze (15) truites, maximum.

**Vous devez inscrire vos captures sur la fiche d'auto-enregistrement prévue à cette fin et nous la remettre obligatoirement à votre départ.**

Chalets	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1 4 PERSONNES	Castor St-Jean	Castor Serpent	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Serpent	Castor St-Jean
2 4 PERSONNES	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Serpent	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Serpent
3 4 PERSONNES	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Serpent	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean
4 4 PERSONNES	Castor Serpent	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Serpent	Castor St-Jean	Castor Petit Castor

**Notez bien:** Les occupants détenteurs de droits d'accès pour la pêche, dans les chalets de ce secteur, peuvent pratiquer la pêche à gué sur la rivière Rimouski, chaque jour.

Le succès de pêche sur la rivière Rimouski en 2011, est de 8,95 truites par jours/pêche pour un total de 1763 truites.

**Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera remplacé par le lac Canard.**

**Important: Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera fermé.**

À votre entrée, début de la pêche à 17 h et elle se termine à 12 h, la journée du départ.

**Secteur avec hébergement au lac Castor, période du 29 juin au 3 septembre 2012**
**Avis important:**

Ce plan de pêche fait partie intégrante de votre droit d'accès et le non-respect de celui-ci concernant les plans d'eau ou les embarcations attribuées à votre chalet pour la durée de votre séjour, constitue une infraction.

La limite de prise journalière (quotidienne) est de dix (10) truites par pêcheur et votre limite de possession à la fin de votre séjour est de quinze (15) truites, maximum.

**Vous devez inscrire vos captures sur la fiche d'auto-enregistrement prévue à cette fin et nous la remettre obligatoirement à votre départ.**

Chalets	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1 4 PERSONNES	Castor St-Jean <b>* La loutre</b>	Castor Serpent	Castor Serpent <b>* La Couronne</b>	Castor Canard	Castor St-Jean <b>* La Loutre</b>	Castor Serpent	Castor Serpent <b>* La Couronne</b>
2 4 PERSONNES	Castor Canard	Castor Serpent <b>* La Loutre</b>	Castor Serpent	Castor St-Jean <b>* La Couronne</b>	Castor Canard	Castor Serpent <b>* La Loutre</b>	Castor Serpent
3 4 PERSONNES	Castor Serpent <b>* La Couronne</b>	Castor Canard	Castor St-Jean <b>* La loutre</b>	Castor Serpent	Castor Serpent <b>* La Couronne</b>	Castor Canard	Castor St-Jean <b>* La Loutre</b>
4 4 PERSONNES	Castor Serpent	Castor St-Jean <b>* La Couronne</b>	Castor Canard	Castor Serpent <b>* La Loutre</b>	Castor Serpent	Castor St-Jean <b>* La Couronne</b>	Castor Canard

**Notez bien:** Les occupants détenteurs de droits d'accès pour la pêche, dans les chalets de ce secteur, peuvent pratiquer la pêche à gué sur la rivière Rimouski, chaque jour.

Le succès de pêche sur la rivière Rimouski en 2011, fut de 8,95 truites par jours/pêche pour un total de 1763 truites.

**\* Le lac de La Couronne et de La Loutre sont ouverts à la pêche à la mouche seulement.**

**\* Le lac de La Couronne, IDÉALEMENT VÉHICULE 4 X 4.**

**Important: Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera fermé.**

À votre entrée, début de la pêche à 17 h et elle se termine à 12 h, la journée du départ.